

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« notamment »

insérer les mots :

« en milieu rural, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'oubli de la ruralité est significatif du manque de considération des problèmes que peuvent rencontrer les personnes qui vivent en milieu rural et qui sont bien souvent éloignées de tout service public, pour ne citer que ce problème.

L'exercice de la médiation sociale ne devrait pas être le privilège de certains mais un outil accessible à tous.